

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 6 septembre 2018, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : M. Claude-Alain Tanner, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Claude-Alain Tanner, président : "Mesdames, Messieurs. Il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir la quatrième séance du Conseil de ville de l'année 2018 et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations aux conseillères et conseillers de ville, à M. le maire, à Mme la conseillère et MM. les conseillers municipaux, au chancelier, au vice-chancelier, aux représentants de la presse, et au citoyen présent ce soir qui suivra nos débats et à qui je souhaite une agréable soirée en notre compagnie. Je souhaite tout spécialement une cordiale bienvenue aux deux nouvelles conseillères de villes, Madame Bettina Zürcher pour le parti socialiste et Madame Gisèle Tharin pour le parti libéral radical qui remplacent respectivement Madame Jessica Haenni et Monsieur Cornelio Fontana, démissionnaires. Je vous souhaite à toutes les deux beaucoup de plaisir dans le cadre de votre nouvelle fonction. Finalement, je vous prie d'excuser ce soir M. Francis Daetwyler, conseiller municipal, qui est retenu par d'autres obligations politiques."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je constate qu'il manque un 2^{ème} vice-président au bureau et demande au parti socialiste de bien vouloir proposer un remplaçant."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "La fraction socialiste propose M. Olivier Zimmermann, PS."

...M. Olivier Zimmerman, PS, rejoint le bureau du Conseil de ville...

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je constate qu'il manque également un scrutateur au bureau et demande au parti libéral radical de bien vouloir proposer un remplaçant."

Mme Talika Gerber, PLR : "Le parti libéral radical propose Mme Joëlle Häller, PLR."

...Mme Joëlle Häller, PLR, rejoint le bureau du Conseil de ville...

M. Claude-Alain Tanner, président, demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour.

...Il n'y a pas de modification à l'ordre du jour...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2018
3. Communications du président et du maire
4. Rapport final de la commission temporaire « Intervention sociale en milieu scolaire » : décision
5. Rapport final de la commission temporaire « Maison de la Musique » : décision
6. Nomination d'un membre au poste de 2^{ème} vice-président du bureau du Conseil de ville pour la fin de l'année 2018, en remplacement de Mme Jessica Haenni, démissionnaire
7. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de Mme Jessica Haenni, démissionnaire
8. Motions et interpellations
9. Petites questions

10. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Josika Iles (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), Mme Danika Perret (ARC), M. Cyril Erard (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), M. Fabien Golay (ARC), Mme Morgane Bussian (ARC), M. Swann Thommen (ARC), M. Denis Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), Mme Gisèle Tharin (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Gaëtan Aellen (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Olivier Zimmermann (PS), Mme Bettina Zürcher (PS) et M. Gerolamo Pepe (PS)

Sont excusés : M. Alexandre Berberat (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Thierry Spring (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), M. Daniel Müller (PLR) et M. Michel Bastardoz (PLR)

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. Jean Luc Berberat (vice-maire), Mme Florine Pessotto-Bueche, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schlupe, M. Marcel Gilomen et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : M. Francis Daetwyler

Presse : Mme Céline LoRicco Châtelain (Le Quotidien jurassien), M. Alexandre Steiner (RJB), M. Blaise Droz (Le Journal du Jura) et M. Carlos Montserrat (Canal Alpha)

Public : M. Philippe Krüttli (citoyen de Saint-Imier)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2018

Mme Mélanie Kernen, ARC, demande une modification à la page 32 du procès-verbal de la séance du 14 juin 2018. Il est indiqué Mme Mélanie Kernen, **PLR** au lieu de Mme Mélanie Kernen, **ARC**.

Au vote, le procès-verbal de la séance du 14 juin 2018 est accepté à l'unanimité, avec la modification demandée.

3. Communications du président et du maire

M. Claude-Alain Tanner, président : " J'ai eu le plaisir de représenter notre conseil le mardi 19 juin à l'occasion de l'Assemblée générale de la société Crescentia. J'ai pu constater que cette société se porte bien et c'est réjouissant pour le développement économique de notre commune. Le mardi 31 juillet dernier, j'ai sorti ma cravate rouge à croix blanche pour répondre à l'invitation de l'Ecole suisse des sports de neige de Saint-Imier. A cette occasion, j'ai eu l'honneur et surtout le plaisir de prononcer le discours officiel du 1^{er} Août sur notre Place du Marché totalement réaménagée. J'ai également représenté notre conseil le mercredi 29 août dernier à l'occasion de la Cérémonie inaugurale en l'honneur de la restauration de la stèle érigée à la mémoire de Louis Griffet et de 12 autres internés français tombés durant La Première Guerre mondiale. Au sujet des correspondances, nous avons reçu un courrier de la société du Funiculaire Saint-Imier Mont-Soleil SA dans lequel le Conseil d'administration

remercie les membres du Conseil de ville pour le montant de CHF 100'000.- représentant la subvention d'investissement à fonds perdu décidé par notre conseil dans sa séance du 2 mars 2017. Je passe à présent la parole à M. le Maire pour ses communications. "

M. Patrick Tanner, maire : "Je n'ai pas de communication ce soir, si ce n'est, de souhaiter, au nom de l'exécutif, une cordiale bienvenue aux deux nouvelles conseillères de ville. Je vous souhaite du plaisir dans le débat politique. Merci pour votre engagement au sein de la collectivité."

4. Rapport final de la commission temporaire « Intervention sociale en milieu scolaire » : décision

Rapport du Conseil municipal :

Suite à la décision du Conseil de ville du 15 juin 2017, le Conseil municipal a constitué une commission temporaire intitulée « Intervention sociale en milieu scolaire », conformément aux articles 52 et 53 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier (RO).

Par la présente, nous avons l'avantage de vous remettre en annexe le rapport final établi par cette commission.

En cas d'acceptation du rapport final par votre autorité, le Conseil municipal propose de traiter la création du poste de travailleur social en milieu scolaire dans le cadre du processus budgétaire 2019 en cours d'élaboration, avec effet au 1^{er} janvier 2019.

En cas de refus du rapport final, le projet de travailleur social en milieu scolaire sera classé sans suite et la commission temporaire dissoute.

Ouverture de la discussion :

Mme Danika Perret, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt et soulagement du rapport de la commission temporaire "Intervention sociale en milieu scolaire", concernant la création du poste de travailleur social en milieu scolaire. Mardi matin, ma fille de 7 ans m'expliquait qu'un garçon un peu plus âgé avait trouvé des briques de verre sur l'Esplanade des collèves et qu'il les lançait durant la récréation. Alors oui, je suis soulagée de pouvoir expliquer à ma fille, demain matin que le Conseil de ville aura pris une décision qui permettra indéniablement d'améliorer son sentiment de sécurité et de favoriser son apprentissage. Un travailleur social en milieu scolaire est avant tout un relais. A l'image des autres champs professionnels du travail social, le Travail Social Scolaire fonde son intervention sur le respect et la promotion des droits de l'enfant, en particulier l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la participation et la non-discrimination. Il coordonne les interactions entre différents partenaires : corps enseignant, parents, spécialistes de l'enfance, autorités. Il va s'atteler à seconder, voir suppléer les enseignants dans les actes éducatifs, qui sont parfois moins outillés dans certaines situations complexes. Il collabore avec l'infirmière scolaire dans les démarches de prévention et promotion de la santé. Son appui auprès des médiateurs en fonction permet de professionnaliser et renforcer les démarches en cours. Ses objectifs de :

- soutenir et accompagner les enfants et les jeunes dans leur intégration scolaire et sociale;
- favoriser la qualité du climat scolaire;
- mobiliser les compétences parentales et familiales;

- soutenir l'école dans son mandat d'éducation et de formation;
- collaborer avec les intervenant-e-s du réseau;

font que je me réjouis de pouvoir expliquer à mes enfants que 21 ans après la ratification par la Suisse de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, notre commune reconnaît et prend en compte les besoins de sa jeune génération et met en œuvre des mesures. Aujourd'hui, plus que jamais, on rencontre de plus en plus de parents dépassés par l'éducation de leurs enfants. La discrimination qui peut être véhiculée par les réseaux sociaux, les problématiques de délinquances juvénile et le constat que l'autorité parentale n'a plus le même poids qu'il y a 60 ans ont un impact important sur les dynamiques et conduites de classe. La complexité de ces situations rend aujourd'hui le travail laborieux pour les enseignants, les médiateurs et l'infirmière scolaire. Un travailleur social en milieu scolaire est indéniablement la meilleure réponse à donner à l'avancée de notre société, de notre commune et pour les générations à venir. La fraction ARC tient à saluer la richesse et la qualité du rapport de la commission temporaire et l'en remercie chaleureusement. En conclusion, pour les raisons évoquées, pour la réalisation des droits de l'enfant et la création d'un poste de travailleur social scolaire plus qu'évident, la fraction ARC fait le choix d'accepter le rapport final de la commission temporaire."

M. Denis Gerber, PLR : "Notre fraction a pris connaissance avec intérêt du rapport qui lui a été soumis. Les indications chiffrées (indice social, cas traités aussi bien à l'Ecole primaire qu'à l'Ecole secondaire) fournies dans ce document détaillé montrent à l'évidence qu'il faut mettre rapidement à disposition de tout le monde scolaire (élèves, enseignants, directions et parents) un moyen supplémentaire permettant d'aborder avec une nouvelle approche complémentaire les difficultés rencontrées dans la vie scolaire quotidienne. L'exemple de nombreuses communes du Jura bernois montre que le travail social en milieu scolaire est un atout important permettant une meilleure prise en charge des élèves et de leurs familles en soutenant, voire en soulageant le corps enseignant. Notre fraction à l'unanimité accepte le rapport présenté et est par conséquent d'accord que la création de ce poste soit intégrée dans le budget 2019. Elle a aussi pris note qu'un montant unique d'environ de CHF 6'000.- pour des investissements doit être prévu pour la phase initiale de mise en œuvre. Notre fraction remercie toutes les personnes qui ont collaboré à la rédaction de ce rapport."

Mme Nathalie Fiechter : PS : "Les temps changent, la société évolue, des difficultés jusqu'alors gérables prennent aujourd'hui une telle ampleur que les enseignants ne sont plus en mesure d'y faire face. Ils n'ont d'ailleurs pas été formés pour prendre en charge les problématiques sociales de plus en plus lourdes de certains de leurs élèves. Même si la grande majorité de ces enseignants accomplit, jour après jour, un travail remarquable avec leurs classes, il faut admettre que ça ne suffit plus pour les situations les plus délicates. Un soutien par un professionnel du domaine social, à l'instar de ce qui se fait dans de nombreuses autres communes du canton, apparaît, aux yeux de tous les acteurs consultés dans l'élaboration de ce projet, comme indispensable. Bien sûr, ce soutien aura un coût. Mais ne rien faire risque, à terme, de coûter bien plus cher : en effet, combien de jeunes en rupture sociale et sans formation finissent dans les services sociaux, à la charge du contribuable ? La tâche première d'un travailleur social scolaire est la prévention, l'établissement de rapports de confiance avec les familles et leurs enfants. Ainsi, le cas échéant, ce travailleur social pourra gérer les situations de crise de manière plus efficace et diminuer les conséquences négatives pour les jeunes. Et même si l'on ne pourra pas éradiquer la totalité des problèmes sociaux, au moins, on pourra en limiter l'impact. Alors, l'investissement financier consenti pour ce projet n'aura pas été vain. Au vu de ce qui précède, la fraction socialiste accepte à l'unanimité le rapport final de la commissions temporaire "Intervention sociale en milieu scolaire" et remercie les membres de cette commission pour leur travail fouillé et détaillé."

Au vote, le Rapport final de la commission temporaire « Intervention sociale en milieu scolaire » est accepté à l'unanimité.

5. Rapport final de la commission temporaire « Maison de la Musique » : décision

Rapport du Conseil municipal :

Suite à l'acceptation du rapport de la motion « Avenir de l'ancien manège » par votre autorité lors de sa séance du 7 septembre 2017, le Conseil de ville a décidé de la création d'une nouvelle commission spéciale composée de 9 membres, conformément aux art. 52 et 53 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier (RO).

En application de cette décision, la commission temporaire « Maison de la musique » a été constituée le 26 octobre 2017 par le Législatif imérien.

Le Conseil municipal a le plaisir de vous soumettre en annexe le rapport final établi par la commission temporaire pour décision.

En cas d'acceptation du rapport final par le Conseil de ville, cet objet sera porté par l'Exécutif communal dans les différentes commissions concernées (bâtiments, culture et finances) en prévision des décisions formelles nécessaires de l'autorité compétente.

En cas de refus du rapport final par votre autorité, le dossier de la « Maison de la Musique » sera classé sans suite et la commission temporaire dissoute.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Meyer, ARC : "Avant de passer à la lecture de la position d'ARC, permettez-moi quelques remarques personnelles, particulièrement à l'attention de ceux parmi nous, et j'en fais partie, qui n'étaient pas présents lorsque les premières discussions concernant l'avenir de l'ancien manège ont eu lieu il y a une dizaine d'années. Le Service des monuments historiques a classé le manège de Saint-Imier comme "digne de protection". On voulait, il a une dizaine d'années, créer des places de stationnement à cet endroit. Il y avait déjà un besoin en places de stationnement. Le projet de démolition du manège a capoté. J'ai rencontré hier le conservateur des Monuments historiques pour le Jura bernois à Tramelan. Je lui ai demandé où en est la législation aujourd'hui. Il est tout à faire clair. La possibilité de passer en force et de raser le bâtiment est toujours possible. Donc, s'il y en a qui veulent organiser un commando de nuit, et organiser un trax et tout raser, c'est possible. Seulement, l'amende est de CHF 50'000.-, et le propriétaire à l'obligation de reconstruire. Ceci me paraît clair. C'est parfaitement illégal. On peut aussi envisager de clôturer le tout, voire de recouvrir avec une bâche et attendre que cela s'écroule. Hélas, la loi est claire, il faudrait reconstruire. Il n'est pas dans la mentalité des gens de chez nous d'entrer dans l'illégalité. On en serait donc au point mort aujourd'hui s'il n'y avait pas le projet que l'on nous soumet ce soir : Maison de la Musique. Portons plutôt attention au projet de la commission temporaire qui aurait pu être un projet de cinéma, de bowling, de salle de boxe, de piscine couverte, ou que sais-je encore. Le choix s'est porté sur la musique. Et nous en sommes très heureux. Depuis la création de l'EMJB, la musique connaît un essor remarquable dans la région, qui a, par ailleurs, dans les urnes acceptée l'additif constitutionnel de la Confédération pour le soutien au sport, pardon, de la musique à la jeunesse. Ceci a été accepté largement et très généreusement dans la région. Je rappelle aux plus anciens parmi nous qu'en 1970 un même article constitutionnel, l'article 25 quinquies avait aussi été accepté très largement dans la région pour le soutien de la Confédération au sport des jeunes. Ce soutien est actuellement à hauteur de CHF 200'000'000.- par année. Dans ce contexte, Saint-Imier a construit les Halles de

gymnastique et le bassin de natation. La fraction ARC a porté toute son attention sur le rapport de la commission temporaire, rapport qui a été remis à tous les conseillers de ville. Chacun a pu se rendre à l'évidence de la qualité du travail de cette commission et de la grandeur du projet. Passons maintenant à la position d'ARC, plus académique, plus fouillée : La Maison de la Musique est un projet magnifique. L'engagement financier demandé à la commune ne représente qu'une partie des coûts d'investissement et de fonctionnement. C'est un projet d'envergure régionale, voire cantonale, qui contribuera au dynamisme de Saint-Imier. Ce projet sera conduit par une association à créer, qui fédérera des personnalités éminentes de la région. Ce sont elles qui rechercheront le solde du financement. Si elles n'y parviennent pas, l'engagement de Saint-Imier n'ira pas au-delà de CHF 50'000.-, nécessaires pour élaborer plus en détails le projet. C'est un risque très modeste. C'est une immense chance pour notre commune que de telles personnalités s'activent à une solution pour l'ancien manège. L'ancien manège est un élément important et reconnu du patrimoine communal. Nous avons la responsabilité de ne pas le laisser se délabrer davantage et de ne plus offrir une image piteuse de notre commune, à côté des Halles de gymnastiques fraîchement rénovées. S'occuper de ce bâtiment, le rendre présentable, coûtera certainement bien plus que l'engagement total demandé à la commune pour la réalisation complète de ce magnifique projet de Maison de la Musique. Refuser la solution proposée par la commission d'étude, c'est non seulement risquer de se priver d'un projet qui fera rayonner notre commune, mais se réserver des dépenses supplémentaires. ARC est attachée à une gestion rigoureuse des finances communales. Le projet de Maison de la Musique doit s'inscrire dans ce cadre. Notre commune dispose d'un fonds de développement riche de plusieurs millions de francs. Ce fonds est destiné à soutenir et à permettre la réalisation de projets contribuant au développement de Saint-Imier, dans les domaines économiques, de la formation, social, sportif, associatif, touristique ou culturel (art. 11 du Règlement du fonds de développement du 20 juin 2013). C'est d'abord dans le domaine économique que ce fonds a été sollicité. Grâce à ce fonds, la commune, par Crescentia SA, a construit le Parc technologique tout en reprenant à Saint-Imier l'activité du Contrôle officiel suisse des chronomètres (COSC) qui est une réussite et fait rayonner Saint-Imier. C'est ensuite le domaine sportif qui a bénéficié de ce fonds. En effet, grâce à ce fonds la commune a pu rénover la Patinoire, en souscrivant en 2016 CHF 1'334'000.- d'actions dans la société Erguël Sports SA. A l'époque, lorsqu'on évoquait les travaux nécessaires pour la Patinoire, certains disaient que notre commune n'avait pas les moyens de se payer une patinoire. Grâce à l'engagement de tous, à la régionalisation du projet et au fonds de développement, la rénovation de notre Patinoire est devenue une réalité. La Maison de la Musique a les mêmes qualités (rayonnement, engagement de tiers, subventions du canton et fonds privés). ARC demande que l'engagement demandé à la commune (moins d'un million de francs) soit également financé par le fonds de développement de Saint-Imier. Après l'économie (2013) et le sport (2016), c'est bien au tour de la culture de bénéficier de ce fonds, qui a les moyens de financer un tel projet. Ainsi, l'engagement de la commune ne grèvera pas le budget communal, et aucun projet ni aucune autre dépense ne pourra être "mis en péril" par cette réalisation. C'est d'ailleurs à cela que sert le fonds de développement que notre commune a eu la sagesse de mettre en place. A l'unanimité, ARC approuve le rapport, et demande que le financement de l'engagement communal soit présenté en totalité (frais d'étude, engagement de verser CHF 50'000.- sur 15 ans, et cession du terrain) à l'organe compétent, avec financement par le fonds de développement de Saint-Imier."

M. Gaëtan Aellen, PLR : "Le PLR a étudié avec attention le projet présenté ce soir en réponse à notre motion du 3 septembre 2015. Nous constatons qu'après dix ans de doute, de discussions, de réflexions, nous avons enfin une proposition claire qui tient la route. Cette proposition apporte :

- Une belle opportunité pour la région de mettre en valeur la musique et toutes ses qualités artistiques et éducatives.

- Un formidable outil au service de l'Ecole de musique pour promouvoir celle-ci dans des conditions d'excellence.
- Une chance pour la commune de pouvoir affecter ce bâtiment historique à une utilisation à but culturel, avec garantie de fonctionnement.

Nous remercions la commission pour son excellent travail et invitons le conseil à accepter le rapport ainsi qu'à voter les CHF 50'000.- pour financer l'étude."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Premièrement, dans son rapport, la commission temporaire souhaite que la commune de Saint-Imier libère d'abord un crédit de CHF 50'000.- destiné à une nouvelle association créée pour affiner le projet. Une partie de cet argent servirait à mener une campagne de fonds pour réunir 1 million de francs. Financer une campagne de recherche de fonds à hauteur de 10'000.- n'a pas sa place dans un crédit d'étude. Et à qui est destinée cette somme ? Ceci n'est pas mentionné dans le rapport. Et une fois que l'association sera créée, en cas d'acceptation de ce crédit d'étude, la population pourra-t-elle encore se prononcer sur ce projet ? Rechercher une assise régionale et une politique solide est un but parfaitement honorable pour cette association, mais cela n'enlève pas le problème du financement communal et cantonal. La fraction socialiste tient ce soir à vous lire un extrait de la lettre du Conseil du Jura bernois envoyée à la commission en date du 26 avril 2018 : "Si le projet se réalise, nous insistons sur la nécessité, pour la Municipalité de Saint-Imier, de s'engager financièrement dans une mesure qui soit équilibrée par rapport aux engagements financiers attendus ou espérés de la part de notre conseil. Nous signalons par ailleurs qu'il nous semblerait important également de diversifier quelque peu le plan de financement qui nous a été présenté, notamment pour ce qui est des frais de fonctionnement.". Deuxièmement, la commission temporaire souhaite que la commune s'engage à verser chaque année CHF 50'000.- pendant 15 ans afin d'assurer une part des coûts de fonctionnement. Est-ce que ces CHF 50'000.- sont fixes et immuables car dans ce cas il faudra faire des économies ailleurs ? En cas de contraintes financières, où devons-nous les faire ? Si ces 50'000.- sont soumis au processus budgétaire normal, le financement n'est pas garanti. A Berne, si la ville veut soutenir une institution culturelle sur la durée, des contrats d'une durée de 4 ans sont établis. Normalement, une institution doit déjà être active durant cette période et prouver la qualité et la pertinence de ses offres avant de recevoir régulièrement des contributions. La ville soutient le projet pendant les premières années mais de manière dégressive. La fraction socialiste est d'avis qu'il est téméraire de s'engager en contribuant pour 15 ans, avant de savoir ce qui va vraiment être réalisé. Dans ce projet de Maison de la Musique, il est prévu entre autres, pour couvrir les charges, des rentrées de location annuelles de CHF 7'000.- Ceci est insuffisant car même si l'on y ajoute le versement des CHF 30'000.- de l'EMJB auxquels CHF 5'000.- seraient retranchés pour la gestion, l'association participerait à moins de 20 % à la couverture des charges annuelles. Par ailleurs, pour couvrir ces charges, une part prise en charge par l'EMJB vient des subventions qui sont versées par les communes et par celle de Saint-Imier ainsi que par celles du canton. En cas de déficit, qui couvrira les frais ? Faudra-t-il augmenter les subventions communales ? Pour augmenter les rentrées de location, l'association ne devra-t-elle pas louer l'espace plus cher ? Dans ce deuxième rapport, il manque un concept d'utilisation. Quel est le nombre de concerts prévus par an sans oublier les indemnités versées aux artistes ? Quel segment de la population en profitera et de quelle manière ? Comment pense-t-on attirer un public suffisamment nombreux pour financer les prestations sachant que beaucoup d'offres culturelles existent déjà et que, dans le domaine musical, il arrive que des concerts de haut niveau ne soient malheureusement suivis que par peu de personnes même dans les grandes villes ? Dans les faits, on observe depuis plusieurs années que le public apprécie d'aller écouter des concerts dans des lieux insolites un peu partout dans le Jura bernois ou plus loin à l'instar de ce qui existe avec les Jardins musicaux et les Estivales musicales. Une

des préoccupations de la Fraction socialiste est aussi qu'une partie des concerts ayant lieu dans d'autres localités du Jura bernois se concentrerait dorénavant à Saint-Imier. Une autre question lancinante revient : L'argent à disposition ne doit-il pas être d'abord prévu pour améliorer la gestion de la commune qui s'endette malheureusement chaque année davantage malgré des comptes annuels bénéficiaires par rapport au budget ? Il faut comprendre qu'un des devoirs importants des politiques est de se soucier des finances de sa commune. Pour cela, il s'agit de cibler les postes où nous faisons des déficits et trouver des solutions pour améliorer la situation. Pour illustrer ses propos, la fraction socialiste vous donne un exemple : la Salle de spectacles existante enregistre en moyenne un déficit de CHF 120'000.- par année. Ne serait-ce pas une priorité de la rénover afin qu'elle soit davantage occupée en répondant mieux aux attentes des utilisateurs ? Il faut revoir l'acoustique et le système de ventilation, prévoir une salle amovible de façon à la rendre plus intimiste pour des manifestations de moindre affluence, réfléchir au confort du public... . Avant d'investir dans un nouvel espace culturel, il est nécessaire de faire des propositions pouvant éviter à notre commune de perdre de l'argent sur des infrastructures existantes. Troisièmement, dans l'annexe la (en chiffre romain) du rapport, il est prévu dans la phase 2, en cas d'acceptation d'un crédit d'étude et après les conclusions de celui-ci, une remédiation du Conseil de ville si les objectifs ne sont pas atteints voire l'abandon du projet... . Ceci demande des précisions. En quoi consisterait cette remédiation ? Le Conseil de ville devra-t-il être obligatoirement consulté et aura-t-il encore le droit de dire non au projet ou devra-t-il trouver obligatoirement une solution de financement ? Est-ce que le fait d'avoir créé une association entre temps laissera le Conseil de ville libre de refuser ce projet ? En conclusion, la fraction socialiste, a pris la décision de refuser ce rapport et le crédit d'étude demandé s'il n'est pas possible de repousser la décision à plus tard. Elle salue le travail effectué sur ce projet mais considère que les risques financiers sont trop importants. Elle rappelle que, lors du premier rapport présenté, elle avait exprimé ses réticences et un refus. D'autre part, la fraction socialiste demande, qu'en cas d'acceptation du rapport par le Conseil de ville ce soir, cet objet selon l'article 45 du règlement d'organisation, soit soumis à la décision du Corps électoral, comme cela avait été le cas lors de la rénovation du bâtiment de la Reine-Berthe."

Au vote, le Rapport final de la commission temporaire « Maison de la Musique » est accepté par 19 voix pour, 4 voix contre. Il y a 2 absentions.

6. Nomination d'un membre au poste de 2^{ème} vice-président du bureau du Conseil de ville pour la fin de l'année 2018, en remplacement de Mme Jessica Haenni, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, PS, propose M. Olivier Zimmermann, PS.

Au vote, M. Olivier Zimmermann, PS, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

M. Claude-Alain Tanner, président : "J'adresse mes félicitations à M. Olivier Zimmermann, PS, et le remercie de nous avoir rejoint au sein du bureau."

7. Nomination d'un membre au sein de la Commission économie et tourisme, en remplacement de Mme Jessica Haenni, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, PS, propose Mme Bettina Zürcher, PS.

Au vote, Mme Bettina Zürcher, PS, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

M. Claude-Alain Tanner président : "Je lui adresse mes félicitations et me réjouis de siéger avec elle au sein de cette commission."

8. Motions et interpellations

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je n'ai pas reçu de motion. Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Réponse à l'interpellation de M. Corentin Jeanneret, PLR, sur les boîtes à troc. M. Corentin Jeanneret, PLR, dans une interpellation déposée le 8 mars 2018, demandait s'il était possible d'installer à divers endroits de Saint-Imier des boîtes à journaux (boîte à troc) pour y déposer des livres dont les propriétaires n'auraient plus besoin et de donner ainsi une seconde vie à ces ouvrages, à l'instar de ce qui se fait déjà à Neuchâtel ou à La Chaux-de-Fonds par exemple. Mme Dorothée Gerber, responsable de la Bibliothèque régionale, a demandé des informations à la Bibliothèque des Montagnes neuchâteloises qui lui a répondu que les 8 boîtes à troc installées à l'occasion de son 175^e anniversaire ont coûté 1'700.- francs au départ. Dernièrement 3'400.- francs ont été investis pour leur donner un coup de jeune. A Neuchâtel, pour 10 boîtes à troc, le budget d'entretien annuel était de 4'000.- francs, selon Mme Laetitia Estève Floch, coordinatrice du projet, qui connaît un vrai succès et stimule le lien social et l'échange. Elle prévient cependant qu'il faut les surveiller pour éviter les déprédations et les abus. On trouve parfois n'importe quoi dans ces boîtes considérées parfois comme de vulgaires poubelles... . La surveillance est assurée par le Service de sécurité urbaine et la voirie. Mme Dorothée Gerber, responsable de la Bibliothèque régionale, s'est renseignée pour l'achat de caissettes à journaux du Matin. Elle m'a fourni des chiffres valables en 2017 :

- Type S470 d'occasion sans pied : 90.- francs + 30.- francs pour le plexiglas neuf (qui soit dit en passant est souvent cassé à Neuchâtel).
- Type S490 avec pied et plexi : 150.- francs.

Quant à savoir combien de boîtes pourraient être installées à Saint-Imier, je n'ai pas encore eu l'occasion d'en parler avec la Commission culturelle qui va se réunir le 10 septembre prochain. Mais en admettant qu'on en achète une dizaine, prévoyons environ 1'500.- francs, pour leur acquisition, et 500.- francs pour les décorer (même si c'était fait par les écoles, ce ne serait pas gratuit). Par la suite, il serait nécessaire d'allouer un montant au budget pour l'entretien de ces caissettes, qui s'élève à 4'000.- francs à Neuchâtel (ce qui me paraît énorme personnellement...). Sans oublier le personnel communal qui devra jeter un coup d'œil de temps en temps. Dès lors êtes-vous prêts à investir ces montants, tout en sachant que pour l'heure je n'ai rien de prévu dans mon budget "bibliothèque" pour financer cette idée. La Bibliothèque régionale quant à elle n'est absolument pas opposée à l'implantation de ces boîtes. J'attends la réaction de votre conseil et en particulier celle de M. Corentin Jeanneret, PLR, afin de déterminer quelle suite on donnera à cette interpellation."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Merci M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture, pour la réponse et le travail accompli. Merci également à Mme Dorothée Gerber, responsable de la Bibliothèque régionale, pour les différentes informations. Au nom de la fraction PLR, je prends acte de cette réponse. Je demande la poursuite de l'étude et sa transmission à la Commission culturelle. Je souhaite d'ores et déjà de bons débats à la Commission culturelle lundi prochain. Merci beaucoup."

M. Claude-Alain Tanner, président : "J'ai reçu 3 nouvelles interpellations ce soir. Elles seront présentées dans l'ordre d'arrivée."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Interpellation intitulée : Elargissement de la Rue Pierre-Jolissaint. Actuellement cette rue est trop étroite. Il s'agit d'un axe important pour se rendre à l'Hôpital depuis le centre-ville. En plus des urgences, beaucoup de personnes utilisent cette voie d'accès et cela va encore augmenter avec l'agrandissement du site de l'HJB. Le trafic est régulièrement bloqué dans cette rue. La fraction socialiste relève que cette situation n'est pas satisfaisante d'autant plus que les piétons ne sont pas en sécurité car certains véhicules mordent sur le trottoir quand le trafic est encombré. Ceci est d'ailleurs le cas depuis longtemps même avant les travaux. Il s'agit de réfléchir à un élargissement de la chaussée le long de cette rue pour que le croisement soit possible sachant qu'il y aura, en plus, dès la fin de cette année, davantage de bus qui l'emprunteront (9 courses quotidiennes au lieu de 2 actuellement). En gardant un grand trottoir, assez large d'un côté pour les piétons, avec un rétrécissement de celui qui est en face, une solution à ce problème pourrait être trouvée."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "L'urbanisme prend acte de la question. Nous répondrons à une date ultérieure."

M. Gerolamo Pepe, PS : "Merci."

M. Swann Thommen, ARC : "Interpellation intitulée : Aménagement et fleurissement de la Place du Marché et de l'artère principale. Comme plusieurs citoyens nous ont interpellé à ce sujet, nous nous permettons de revenir à charge au sujet du fleurissement de la Place du Marché et de l'artère principale et de l'aménagement de la Place du Marché. En effet, notre fraction, par la voix de M. Claude-Alain Tanner, avait posé une petite question, lors du Conseil de ville du 22 octobre 2015, portant sur le fleurissement et l'embellissement de la grand-rue dans le but de renforcer l'attractivité de notre artère commerciale. Lors du Conseil de ville du 16 juin 2016, M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité en fonction à l'époque, avait apporté la réponse suivante. Je cite : "La question du fleurissement de la rue principale s'inscrit dans le réaménagement de la Place du Marché. C'est un dossier qui est indissociable. Le mandat qui a été donné à l'architecte contient cette problématique. Cela paraît simple au départ, mais c'est très complexe à réaliser dans la mesure où l'on doit tenir compte de plusieurs choses comme la LCR, les propriétaires, les entrées des magasins, etc. Je reçois, disons tous les 15 jours, une photo faite à Estavayer-le-Lac ou à Dombresson, en me disant que l'on pourrait réaliser la même chose. Comparaison n'est pas raison, il y a des limites à respecter sur les trottoirs, différentes choses à prendre en compte. Lorsque nous aurons le plan de réaménagement de la Place du Marché, nous pourrons répondre à votre petite question.". Le réaménagement de la Place du Marché est aujourd'hui terminé. Nous attendons donc une réponse à notre petite question s'agissant du fleurissement de la rue principale et également les résultats de l'étude qui a été confiée à l'architecte à ce sujet. De plus, dès lors que nous disposons aujourd'hui d'une Place du Marché totalement réaménagée, nous pouvons espérer que cette place soit également mise en valeur par la mise en place de mobiliers urbains visant à offrir un espace de convivialité pour les citoyens. Actuellement ce n'est pas le cas et nous aimerions savoir si des mesures ont été prises à cet effet. La Place du Marché accueille le marché le mardi et le vendredi matin et les différents stands sont situés aux alentours de la fontaine. Dans l'optique d'une mise en place d'un mobilier urbain pérenne, nous nous permettons de poser la question suivante : Ne serait-il pas plus judicieux d'allouer comme autrefois les places de parc se trouvant sur la Place du Marché pour accueillir les stands et ainsi laisser le haut de la place libre, permettant ainsi de libérer cet espace. La rénovation de cette place est un atout pour notre commune et il serait dommage à notre sens de ne pas profiter d'embellir et d'offrir un bel espace de convivialité."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je prends acte de la question. Je vais répondre ultérieurement plus en détails. Je vous rassure, c'est sur mon bureau. Merci d'avoir remis ceci sur le tapis."

Mme Josika Iles, ARC : "Interpellation intitulée : Mobilité : pour la prise en compte des besoins des aînés et des personnes à mobilité réduite de toute notre commune. Lors de sa séance du 14 juin 2018, le Conseil de ville a accepté le projet de transports publics présenté par le Service de l'urbanisme. Un crédit de CHF 477'000.- a été voté de façon à permettre, dès décembre 2018, 9 courses du centre de Saint-Imier à la Gare en passant par l'Hôpital, La Roseraie et la Rue de La Clef. Le projet, qui se veut un essai, a pour conséquence de n'offrir, malgré l'investissement, aucune solution pour toutes les personnes habitant dans les quartiers Nord (Rue du Soleil, Rue Paul-Charmillot) et de l'Est (Champ-Meusel, Champ de la Pelle, Tivoli). De nombreuses personnes âgées habitent ces quartiers et devraient pouvoir compter sur un accès facilité, que ce soit en ville ou à l'Hôpital/La Roseraie/Les Lauriers. ARC est d'avis que des solutions pragmatiques complémentaires doivent être recherchées et mises en œuvre, en impliquant les services existants, par exemple le service de taxi. Il doit être possible de trouver un accord et une participation pour que les personnes âgées ou présentant des difficultés de déplacement puissent également accéder à l'Hôpital/La Roseraie/Les Lauriers depuis les quartiers Nord et Est, et qu'une solution soit offerte pour le retour (rappelons que la boucle prévue revient à la Gare depuis la Rue de la Clef, mais ne revient pas au centre, ce qui peut poser des problèmes à une personne âgées qui aurait pris le bus au centre et se retrouve en bas à la Gare... . Par ailleurs, lors de la séance du 14 décembre 2017, en réponse à une question posée par M. Michel Ruchonnet, PS, le Service de l'urbanisme déclarait avoir bien pris connaissance du rapport du ceff SANTE-SOCIAL (Mobilité à Saint-Imier, ceff SANTE-SOCIAL, 2016) qui relevait les barrières architecturales demeurant à Saint-Imier. Le Service de l'urbanisme a dit : "saisir à chaque chantier l'opportunité d'adapter l'espace public afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite dans notre Cité.". Les trottoirs non abaissés constituent en effet des obstacles qui doivent être supprimés. Cela est indispensable pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Il est très important de prendre en compte les besoins des aînés et des personnes à mobilité réduite de l'ensemble de notre commune. ARC demande :

1. Le Service de l'urbanisme mettra-t-il en œuvre en décembre 2018 le transport par bus approuvé par le Conseil de ville ?
2. Le Service de l'urbanisme est-il disposé à rechercher une solution de transport adaptée et complémentaire, par exemple en collaboration avec les moyens de transports existants (taxi), pour l'ensemble des aînés et personnes à mobilité réduite de notre commune ?
3. Quelles sont les barrières architecturales qui ont été supprimées en 2018 et quelles sont les barrières architecturales dont on a étudié la suppression en 2018 ?
4. Le Service de la mobilité est-il disposé à définir des mesures prioritaires pour la mobilité de nos aînés en collaboration avec les intéressés, notamment en collaborant avec Bel Automne ?"

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "De nouveau pour moi. Alors, je prends acte de la question. Je suis tout de même étonné. Lors du dernier Conseil de ville, on a accepté le principe. Maintenant, on va le mettre en fonction au mois de décembre. Ce n'est pas encore en fonction, que l'on revient déjà dessus. Comprenez mon étonnement. Il a été dit que cela allait être mis en route, puis que l'on laisserait aller 3 ans et que l'on regarderait ce qu'il y a à améliorer ou changer. Je vais répondre ultérieurement à toutes vos questions."

Mme Josika Iles, ARC : "Merci."

9. Petites questions

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Il ne semble pas y avoir de réponse aux petites questions."

M. Claude-Alain Tanner, président : "Oui M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, vous voulez dire quelque chose ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas, on passe aux nouvelles petites questions."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Si, pardon, j'ai une réponse à donner".

M. Claude-Alain Tanner, président : "Bon, alors oui, on revient sur les réponses aux petites question. Je vous donne la parole."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je vais répondre à la petite question de Mme Morgane Bussian, ARC, concernant les passages pour piétons effacés. Ces passages pour piétons ont été supprimés sur recommandation de l'Office des ponts et chaussées. Ils ne répondaient pas aux exigences légales. En effet, deux étaient marqués à travers des marquages "Stop" et "Cédez-le-passage" à la Rue des Fleurs. Le troisième, à la Rue Pierre-Jolissaint, était situé dans l'assiette de l'arrêt de bus, ce qui n'est pas concevable. Dès lors, l'urbanisme a décidé de supprimer et de ne pas marquer à nouveau ces passages pour piétons. Une étude concernant le croisement Rue de la Fourchaux - Route de Mont-Soleil a été commandée. Celle-ci va s'intégrer dans la réflexion qui est en cours à la Commission d'urbanisme, en vue de modérer le trafic de ces différentes rues, jusqu'à la Place du Marché. J'espère que cette réponse vous apportera entière satisfaction."

Mme Morgane Bussian, ARC : "Merci M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, pour ces précisions."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je vais répondre à la petite question de M. Fabien Golay, ARC, concernant la signalisation de la traversée de Saint-Imier. La traversée de Saint-Imier a été totalement rénovée, et les travaux de réaménagement sont aujourd'hui achevés. Il en va de même, depuis cet été, pour la Place du Marché. Ces deux projets ayant des incidences sur le schéma de circulation, il aurait été prématuré de poser la signalisation, alors même que des changements étaient attendus. Dès lors, il convenait de fixer :

1. Un schéma de circulation.
2. De définir les directions et endroits à indiquer.

Ces réflexions sont aujourd'hui en cours, et déboucheront sur une nouvelle signalisation en Ville. Pour le premier point, à savoir le schéma de circulation, celui-ci a été validé ce mardi par le Conseil municipal. Du coup, certains panneaux ont déjà été reposés vu que le sens de circulation ne changera pas. Quant au deuxième point, il est en cours de finalisation. J'espère avoir répondu à votre petite question M. Fabien Golay, ARC."

M. Fabien Golay, ARC : "Oui, pardon."

M. Fabien Golay, ARC : "Merci M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité, pour vos réponses."

M. Claude-Alain Tanner, président : "J'ai reçu 4 nouvelles petites questions, elles seront présentées dans l'ordre d'arrivée."

M. Denis Gerber, PLR : "Petite question intitulée : La Gare CFF, une situation qui dure... . Notre fraction est déjà intervenue sur l'état du quai Nord de la gare de notre localité. Le Conseil municipal avait répondu qu'il avait pris contact avec les CFF. Le dossier était l'époque bloqué pour des raisons liées à la défense du patrimoine. Le Conseil municipal peut-il nous indiquer si les CFF ont annoncé que les travaux nécessaires à donner un visage plus accueillant à notre gare sont prévus ces prochaines semaines ? Au cas où rien ne lui été signalé nous demandons au Conseil municipal d'intervenir une nouvelle fois auprès des instances responsables des CFF. Certes Saint-Imier n'est ni Zürich, Berne, Lausanne ou encore Genève. Mais nos petites localités méritent aussi une forme de respect qui passe par la réalisation de l'entretien minimum des infrastructures ferroviaires. Faudra-t-il lancer une pétition et rendre la démarche publique auprès des médias régionaux et nationaux pour que Saint-Imier obtienne que l'aspect de sa gare soit enfin un peu plus souriant ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal partage la même préoccupation que M. Denis Gerber, PLR. Cette question est légitime. Le Conseil municipal suit ce dossier de manière régulière avec les CFF. A ce jour, nous n'avons pas d'élément pour pouvoir dire si les travaux vont démarrer. Je vous rappelle que la procédure dépend de l'Office fédéral des transports, qui est compétent en la matière pour accorder le permis de construire, puisque nous sommes sur le domaine ferroviaire. Actuellement, un litige oppose cet office aux Monuments historiques du canton de Berne qui souhaitent maintenir la marquise du quai de gare dans son aspect historique initial. Nous poursuivons les démarches et partagerons votre point de vue. Des discussions sont également en cours avec les CFF pour revoir la convention de gare en ce qui concerne l'ensemble de l'aspect de la gare et de ses alentours. Nous faisons un maximum et réitérerons votre demande auprès de la direction des CFF."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci M. le maire."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Sujet : Patinoire. La fraction PLR s'interroge quant à l'avancement du projet de la nouvelle patinoire."

M. Patrick Tanner, maire : "Je peux vous indiquer que le délai de fin de travaux, qui est contractuel, est fixé au 30 octobre 2018. Ce délai sera respecté. Nous sommes en train de définir la date pour la cérémonie d'ouverture officielle. La levure avec les artisans est également en cours de préparation. Les travaux devraient se terminer dans le délai initialement prévu. A moins d'une catastrophe de dernière minute, l'ouverture sera donc garantie, d'après les informations que nous avons."

M. Corentin Jeanneret, PLR : "Je remercie M. le maire pour sa réponse. Je suis satisfait. Merci."

Mme Josika Iles, ARC : "Petites questions intitulée : Places de parc au complexe des Halles de gymnastique. Je me veux ce soir le relais d'un certain agacement de la part des utilisateurs des Halles de gymnastique. Après les magnifiques travaux effectués pour rendre aux normes notre bassin aquatique ainsi que ces halles situées dans le bâtiment Rue Beau site 1, une question se pose... . Où peut-on se parquer en tant qu'utilisateurs de ces infrastructures. Par exemple : lorsque l'on se rend à la piscine les lundis et mercredis matin de 9 heures - 11 heures pour un cours bébés nageurs. Les mamans et les papas avaient la chance de

bénéficiaire (pendant les travaux) du parking situé aux Nord du bâtiment. Dorénavant il est plus que difficile, voire impossible, de trouver une place aux alentours puisque dès 7 heures tout est complet, ce qui force les parents à devoir se garer à la Coop. Il est dommage même regrettable de ne pouvoir profiter du parking prévu à cet effet. Vous imaginez les usagers de la Patinoire se rendre à la Migros pour se garer ! De ce fait, serait-il possible d'étudier la possibilité de réserver des places à l'avant du complexe. On peut en comptabiliser neuf, exclusivement pour les clients des halles et de la piscine de 7 heures - 20 heures, tout en sachant que de nombreux autres cours se déroulent tout au long de la journée."

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Je pense que cette question concerne deux départements (urbanisme et mobilité, et bâtiments et infrastructures sportives). Concernant les bâtiments, je peux juste vous rappeler que le projet qui a été avalisé par notre conseil il y a quelques années, prévoyait effectivement la réaffectation de la place Nord des Halles de gymnastique en place de stationnement. On peut déjà vous dire, ce soir, que dès les mesures hivernales, cet emplacement sera à nouveau accessible et qu'un contrôle du parcage ira dans ce sens. Malheureusement, ce soir, ni le département de mon collègue, ni mon département, avons statué sur la solution finale. Je peux rassurer les utilisateurs des halles, que le stationnement de courte durée sera privilégié. Par conséquent, les utilisateurs qui ont l'habitude de stationner sur les places blanches toute la journée devront se plier à un nouveau régime. Ceci doit encore être discuté entre l'urbanisme et mobilité, et les bâtiments et infrastructures sportives, pour pouvoir vous donner plus d'informations."

Mme Josika Iles, ARC : "Merci M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives."

M. Christian Tharin, PLR : "Petite question intitulée : Migros. Les membres de notre conseil ont été invités le 23 février 2015 à une séance d'information concernant le projet d'implantation d'un nouveau magasin Migros aux alentours des abattoirs. Lors du Conseil de ville suivant, à savoir le 7 mai 2015, nous avons décidé de vendre une parcelle de 596 m² à la Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg ainsi qu'un crédit d'engagement de CHF 800'000.- afin de renforcer l'alimentation électrique tout en adaptant les réseaux souterrains du quartier des abattoirs. A l'époque, nous avons été avertis que si les investissements communaux n'étaient pas consentis, il serait dès lors fort probable que le magasin Migros parte de notre Cité. Depuis, quelques petites questions ont été posées auprès de notre assemblée et 3 ans et demie plus tard, la parcelle vendue est toujours dans le même état que celui précédent sa vente. De ce fait, notre fraction se demande où en est le projet. Verrons-nous cette construction se concrétiser un jour dans notre Ville ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Effectivement, ce dossier prend un certain retard par rapport à sa planification initiale. Je ne dispose pas de tous les éléments pour vous donner une réponse concrète aujourd'hui. Ce que je peux vous dire, c'est que le Conseil municipal, sur préavis de la Commission urbanisme et mobilité, s'est déterminé en début d'année sur les options possibles. Celles-ci ont été communiquées à la direction de Migros. Aujourd'hui, Migros étudie les différentes variantes possibles. Nous sommes dans l'attente d'une position définitive d'ici fin septembre. Ce que je peux également vous dire, c'est que les investissements que vous avez votés au Conseil de ville, ont été maintenus, et sont planifiés sur l'année 2019. A ce stade, je ne peux pas vous en dire plus."

M. Christian Tharin, PLR : "Je remercie M. le maire pour ce premier élément de réponse."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Cette petite question s'adresse à M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives. En page 30 du procès-verbal de notre dernier conseil, après une petite question de Mme Elisabeth Beck, PS, vous répondiez, je cite : "J'ai pris note de votre petite question. Je n'ai pas les documents pour pouvoir vous

répondre. Au prochain Conseil de ville, je vais vous apporter une réponse et également concernant le bassin de natation, il y a encore quelques petites questions ouvertes.". En ce qui concerne le bassin de natation, si je me souviens bien, les questions datent de 2016. Par deux fois, lors d'un rappel de ces questions, vous avez répondu que la réponse serait donnée au prochain conseil. Ma question est donc : pourquoi ne daignez-vous pas répondre, alors que vous vous y êtes engagé, aux questions de notre fraction ?"

M. Christian Schluep, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Effectivement, je vous avais dit que j'allais apporter toutes les réponses, en bonne et due forme, au prochain conseil. J'aurais peut-être dû dire : "lors d'un prochain conseil". A ce jour, les travaux ont été bien achevés en ce qui concerne la piscine. Pour pouvoir vous donner une réponse précise, avec des chiffres, je vais me retourner vers nos différents partenaires. Je vais mettre la pression pour obtenir les chiffres réels. Je m'engage cette fois à vous les donner lors de la prochaine séance."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Je vous remercie et j'attends avec impatience la prochaine séance."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Petite question intitulée : Parc à vélos à Saint-Imier. Nous le savons tous, la mobilité douce peut contribuer à améliorer le système des transports, à réduire la pollution, à promouvoir la santé et à faire des économies. Malheureusement, dans la vie de tous les jours, il est difficile de mettre cette idée en pratique. En effet, par exemple, la traversée à vélo de Saint-Imier peut s'avérer bien compliquée, entre les travaux, les voitures mal parkées et les pistes cyclables inexistantes, les cyclistes ne se sentent pas toujours à leur place. De plus, une fois arrivé au village il faut ensuite chercher où parker son vélo ce qui n'est, selon la destination, pas forcément facile. En somme un vrai parcours du combattant ! ARC tient à défendre et à améliorer cette mobilité douce. Notre fraction aimerait donc que des parcs à vélos soient aménagés à divers endroits stratégiques de la commune comme par exemple devant les Halles de gymnastique, au Funiculaire, sur la Place du Marché, devant la commune, à la Patinoire. Merci."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je prends note de la question. Il me semble avoir vu cette semaine qu'il y a une commission sur les vélos."

Mme Elisabeth Beck, PS : "En tant que présidente de cette commission, je dois vous informer que la commission temporaire ne travaille pas sur le parkage des vélos. Ce n'est pas la tâche de cette commission."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité: "Bien, elle ne traite pas ce sujet."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Non, elle a été créée pour étudier un autre sujet, à savoir des vélos électriques à Saint-Imier."

M. Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : "On parle de la même chose, mais formulé différemment. Je prends acte de la question et vous remercie d'avoir soulevé ceci."

10. Divers et imprévu

M. Claude-Alain Tanner, président : "Je n'ai pas de Divers et imprévu. Quelqu'un souhaite-t-il encore la parole ?"

M. Claude-Alain Tanner, président : "Cela ne semble pas être le cas. Je vous remercie et lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :